

# SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 Décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président du SMGOAO

Date de la convocation : Vendredi 6 Décembre 2019

Secrétaire de séance : Monsieur CASABONNE Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 19

### Présents :

M. ARRIBERE Daniel, M. BALDAN Patrick, M. LANSALOT-MATRAS Francis, Mme LASSALLE Marie-France, M. PUHARRE Michel, M. ABADIE Jean-Paul, M. BERNOS André, M. CASABONNE Pierre, Mme GARCES Cathy, M. GASTOU Jean, M. IDOMENEE Jean-Jacques, M. LABARTHE André, M. LAURONCE Michel, M. MAUDOU Sylvain, M. NAVAILLES Michel, M. PATIE Frédéric, M. TEULADE Alain,

### Suppléants :

M. MEDOU-MARRERE Daniel suppléant de  
M. CAZAURANG Jacques suppléant de

M. CASTILLON Henri  
M. OLYMPIE Jean-Yves

### Pouvoirs :

### Excusés/absents :

M. BAUCOU Jean, Mme BONNEFON Catherine, M. BOURGUET Jacques, M. FRANÇAIS Hubert, M. LARCO Jean-Claude, M. SUSBIELLES Philippe, M. BIGUE-PERRY Bruno, M. MIRAMON Francis, M. CONGUES Christophe, M. CONTOU-CARRERE Michel, M. DEVALS Gérard, Mme GAUCHER Michelle, M. HOEPFFNER Michel, M. MARQUEZE Jacques, M. MIRANDE David, Mme MIRANDE Martine, M. LASSERRE BISCONTE Albert, M. LEMBEYE Pascal

### **Délibération N°9-19.12.19 – Information des conseillers syndicaux**

M.LAURONCE présente le rapport n°9.

### **COMMANDE PUBLIQUE**

Il est rappelé à votre assemblée que concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité syndical.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-10 et L.2122-22,

Considérant que Monsieur le Président est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité syndical des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

## SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

### **Objet : Restauration et entretien des cours d'eau programme 2019 : Gestion des atterrissements (dévégétalisation et griffage)**

Date de la délibération du Conseil Syndical : 30 janvier 2019

Date de parution de l'Avis de marché : le 25 mars 2019 sur la plateforme eadministration64 et dans les Petites Affiches Béarnaises et des Pyrénées Atlantiques le 26 mars 2019

Date de réception des offres : 16 avril 2019

Accord cadre mono-attributaire à bons de commande de travaux pour une durée de 1 an reconductible 2 fois

Attribution :

Désignation	Attributaire	Montant annuel mini € HT	Montant annuel maxi € HT
Gestion des atterrissements	Entreprise Verlaguet	5 000,00 €	50 000,00 €

### **Objet : Restauration et entretien des cours d'eau programme 2019 : Gestion d'embâcles, chablis et arbres en cours d'affaissement**

Date de la délibération du Conseil Syndical : 30 janvier 2019

Date de parution de l'Avis de marché : le 25 mars 2019 sur la plateforme eadministration64 et dans les Petites Affiches Béarnaises et des Pyrénées Atlantiques le 26 mars 2019

Date de réception des offres : 16 avril 2019

Accord cadre mono-attributaire à bons de commande de travaux pour une durée de 1 an reconductible 2 fois

Attribution :

Désignation	Attributaire	Montant annuel mini € HT	Montant annuel maxi € HT
Gestion embâcles chablis et arbres en cours d'affaissement	Entreprise Pyrénées Elagage	20 000,00 €	100 000,00 €

### **Objet : Etude hydraulique et hydromorphologique du Gave d'Aspe et de ses principaux affluents sur le secteur du vallon de Bedous**

Date de la délibération du Conseil Syndical : 19 Décembre 2018

Date de parution de l'Avis de marché : 9 Août 2019 sur la plate-forme <http://www.eadministration64.fr> et le 13 Août 2019 dans Les Petites Affiches Béarnaises et des Pyrénées-Atlantiques

Date de réception des offres : 20 septembre 2019 à 12 heures

Attribution :

Désignation	Attributaire	Montant € HT
Etude hydraulique et hydromorphologique du gave d'Aspe et Affluents sur le secteur du vallon de Bedous	ISL	<b>51 655,00 €</b> TF : 40 850,00 € TO1 : 1 970,00 € TO2 : 8 835,00 €

# SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

## Objet : Restauration de berges sur les communes d'Aramits, Etsaut et Audaux

Consultation sur la base de la demande de devis

Attribution :

Désignation	Attributaire	Montant € HT
Restauration de berges en enrochements	Entreprise LONNE-PEYRET	6 160,00 €

## DECISION DU PRESIDENT

### Objet : décision ordonnateur du 19/11/2019

Solde dépenses imprévues : 7742€

Affectation de 1232€ au 673 pour régularisation de subvention

### Objet décision ordonnateur du 26/11/2019

Solde dépenses imprévues : 6510€

Affectation de 785€ au 678 pour reversement de subvention trop perçue.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du présent rapport

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 19 Décembre 2019



Le Président  
**Michel LAURONCE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/01/2020

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/01/2020